

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 19 septembre 2022 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire suppléant, M. Martin Lajeunesse, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 – Richelieu, avait au préalable motivé son absence.

Le directeur général, M. Carlo Fleury, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, et le directeur du Service des communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire suppléant déclare la présente séance régulièrement constituée.

2022-09-621

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant le sujet suivant :

- 8.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-622

Adoption des procès-verbaux de l'assemblée consultative et de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 12 septembre 2022

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des dernières séances ont été distribués aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le greffier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux de l'assemblée consultative et de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 12 septembre 2022 et que ces procès-verbaux soient acceptés tels que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-623

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 14 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 1^{er} au 14 septembre 2022 totalisant 2 538 194,87 \$ et apparaissant à la liste en date du 14 septembre 2022 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-624

Octroi de contrat - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue de la Reine entre les rues Pierre-Letendre et George

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 9 septembre 2022 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue de la Reine entre les rues Pierre-Letendre et George,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 978 678,70 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue de la Reine, entre les rues Pierre-Letendre et George, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Danis Construction inc., pour la somme de 964 800 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres n° 202208-85, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2486 pour une somme de 595 030,51 \$, au net, et à même le règlement d'emprunt n° 2453 pour une somme de 285 960,48 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-625

Autorisation d'une provision - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue de la Reine entre les rues Pierre-Letendre et George

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2022, a adopté la résolution n° 2022-09-624 afin d'accorder un contrat pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue de la Reine, entre les rues Pierre-Letendre et George, à Danis Construction inc., pour la somme de 964 800 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QU'une provision de 96 480 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 1 061 280 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2453 pour une somme de 88 099,10 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-626

Octroi de contrat - travaux de réfection du stationnement du Centre récréatif Au Fil des Ans (Centre des aînés Sorel-Tracy) inc. du 3225, rue Courchesne

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 12 septembre 2022 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux de réfection du stationnement du Centre récréatif Au Fil des Ans (Centre des aînés Sorel-Tracy) inc. du 3225, rue Courchesne,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 161 148,96 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du stationnement du Centre récréatif Au Fil des Ans (Centre des aînés Sorel-Tracy) inc. du 3225, rue Courchesne soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Danis Construction inc., pour la somme de 162 000 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres n° 202208-86, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée conformément à la résolution n° 2021-07-423 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2022 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 5 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-627

Autorisation d'une provision - travaux de réfection du stationnement du Centre récréatif Au Fil des Ans (Centre des aînés Sorel-Tracy) inc. du 3225, rue Courchesne

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2022, a adopté la résolution n° 2022-09-626 afin d'accorder un contrat pour la réalisation des travaux de réfection du stationnement du Centre récréatif Au Fil des Ans (Centre des aînés Sorel-Tracy) inc. du 3225, rue Courchesne à Danis Construction inc., pour la somme de 162 000 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QU'une provision de 16 200 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 178 200 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même un emprunt au fonds de roulement jusqu'à concurrence d'une somme de 14 792,76 \$ remboursable à compter de 2023 en dix versements égaux et consécutifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-628

Adoption du budget 2023 de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch et paiement de la quote-part 2023

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Olivier Picard :

QUE le conseil reçoive copie des prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch,

QUE le conseil autorise le versement de la quote-part de la Ville de Sorel-Tracy pour l'année 2023 au montant de 1 140 173 \$,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-629

Autorisation de paiement - fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy pour la saison estivale 2022

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a adopté, lors de sa séance ordinaire du 19 janvier 2022, la résolution n° 2022-01-24 afin d'autoriser la signature de l'entente avec la Sûreté du Québec concernant le service des cadets à l'été 2022 et l'établissement de la répartition des coûts,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a utilisé les services de cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2022,

CONSIDÉRANT la facture n° 202200322 du 31 août 2022 de la MRC de Pierre-De Saurel,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture n° 202200322 de la MRC de Pierre-De Saurel, au montant de 3 675 \$, relativement au service de cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2022,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-630

Participation de la Ville de Sorel-Tracy au projet L'Héberge du Grand Héron - Programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 2513 « Concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec » instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec,

CONSIDÉRANT que ce programme permet à la Ville de Sorel-Tracy d'accorder à L'Héberge du Grand Héron une aide financière pour la réalisation de son projet de construction de 14 unités de logements sociaux sur le lot 6 354 625 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec,

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée par la Ville de Sorel-Tracy dans le cadre de ce programme peut prendre l'une ou l'autre ou une combinaison des formes édictées à l'article 3 du Règlement n° 2513,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE l'aide financière accordée par la Ville de Sorel-Tracy à L'Héberge du Grand Héron dans le cadre du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec consiste à :

- céder, à titre gratuit, le lot 6 354 625, propriété de la Ville de Sorel-Tracy;
- accorder une assistance financière de 250 000 \$;
- accorder un crédit de taxes foncières correspondant à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période de 35 ans;
- s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années d'exploitation, pour au moins 50 % des 14 unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à verser à L'Héberge du Grand Héron l'aide financière restante, soit un montant de 110 000 \$, au moment de l'engagement définitif pour la réalisation des travaux,

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent accumulé de fonctionnement affecté,

QUE cette résolution abroge et remplace les résolutions n° 2022-06-418 et n° 2022-08-531 respectivement adoptées par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 juin 2022 et de la séance ordinaire du 15 août 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-631

Participation financière de la Ville de Sorel-Tracy à la mise sur pied d'un service d'aide à la recherche de logement (SARL)

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation Pierre-De Saurel, en collaboration avec la Société d'habitation du Québec, offre le service d'aide à la recherche de logement (SARL) sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy depuis juin 2022,

CONSIDÉRANT que ce service vise à offrir un soutien aux ménages ayant perdu leur logement ou à risque de le perdre et qui sont à la recherche d'un logement,

CONSIDÉRANT que ce service vise également à informer les ménages des différentes offres de logement sur le marché privé, à diriger les ménages admissibles aux logements sociaux vers les divers programmes tels que les Habitations à loyer modique (HLM), le programme AccèsLogis et le programme de supplément au loyer (PSL) et de diriger les ménages en situation de vulnérabilité vers les ressources communautaires pouvant leurs venir en aide telles que la Croix-Rouge ou les comités logement,

CONSIDÉRANT que la Ville doit contribuer financièrement à sa mise en place,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Olivier Picard :

QUE la Ville de Sorel-Tracy verse à l'Office d'habitation Pierre-De Saurel une somme à titre de participation financière pour l'année 2022 afin de couvrir 10 % de son financement, et ce, tel que requis par la Société d'habitation du Québec,

QUE cette somme soit financée à même les activités financières,

QUE cette résolution remplace la résolution n° 2022-06-386 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-632

Assistance financière 2022 - Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST)

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite collaborer avec le Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST) à divers projets culturels qui se tiendront et qui se sont tenus au quai Catherine-Legardeur en 2022 et qu'elle désire appuyer ce dernier dans son implication face au développement des activités et événements sur son territoire qui contribuent au rayonnement de la Ville,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Olivier Picard :

QUE le conseil autorise, pour l'année 2022, le versement d'une assistance financière de 375 000 \$ au Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST),

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-633

Assistance financière - Groupe D'Entraide L'Arrêt-Court, Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 6 septembre 2022 et transmise par Mme Nathalie Brunelle, directrice du Groupe D'Entraide L'Arrêt-Court, Sorel-Tracy, demandant à la Ville une assistance financière dans le cadre de leur campagne annuelle de levée de fonds,

CONSIDÉRANT que cette campagne de financement vient en aide à des adultes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil autorise le versement d'une assistance financière de 300 \$ au Groupe D'Entraide L'Arrêt-Court, Sorel-Tracy,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-634

Dépôt du budget révisé 2022 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le conseil reçoive copie du budget révisé 2022 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel daté du 24 août 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-635

Ouverture d'un poste de lieutenant - division prévention, gestion et analyse du risque au Service de protection et d'intervention d'urgence et abolition d'un poste de technicien en prévention

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 14 septembre 2022 soumis par Mme Annik Desbiens, directrice du Service des ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil autorise l'ouverture d'un poste de lieutenant - division prévention, gestion et analyse du risque au Service de protection et d'intervention d'urgence, et ce, à compter du 19 septembre 2022,

QUE le conseil autorise l'abolition d'un poste de technicien en prévention au Service de protection et d'intervention d'urgence, et ce, à compter du 3 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-636

Avis du greffier – vacance au poste de conseiller du district n° 7 – Des Patriotes

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de démission de M. Patrick Péloquin à titre de conseiller du district n° 7 – Des Patriotes de la Ville de Sorel-Tracy, à la séance extraordinaire du 12 septembre 2022, laquelle démission a pris effet le 18 septembre 2022 à minuit,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 331 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), ci-après la LERM, le poste de conseiller du district n° 7 – Des Patriotes de la Ville de Sorel-Tracy est devenu vacant prématurément,

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 335 et 339 de la LERM, lorsqu'une vacance d'un poste au sein du conseil municipal est plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, elle doit être comblée par une élection partielle dans les 4 mois de l'avis de vacance donné par le greffier,

Conformément à l'article 333 de la LERM, le greffier donne avis au conseil municipal de la vacance du poste de conseiller du district n° 7 – Des Patriotes de la Ville de Sorel-Tracy depuis le 18 septembre 2022 à minuit.

2022-09-637

Avis au conseil municipal donné par le greffier, à titre de président d'élection, de la date de l'élection partielle afin de combler le poste de conseiller du district n° 7 – Des Patriotes devenu vacant prématurément

Conformément à l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le greffier, à titre de président d'élection, avise le conseil qu'il a fixé la date pour la tenue d'une élection partielle afin de combler le poste de conseiller du district n° 7 – Des Patriotes devenu vacant prématurément le 18 septembre 2022 à minuit, au dimanche 20 novembre 2022, de 10 h à 20 h, et que le vote par anticipation aura lieu le dimanche 13 novembre 2022, de 12 h à 20 h.

2022-09-638

Nomination des représentants de la Ville de Sorel-Tracy au comité de gérance du lien de fibre optique - MRC de Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.2 de la convention de construction d'un lien de fibre optique entre la MRC de Pierre-De Saurel et ses partenaires, un comité de gérance a été créé,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy doit désigner un représentant ainsi qu'un substitut au sein de ce comité de gérance,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil nomme M. Maxime Martin, chef de division - technologies de l'information (TI) à titre de représentant désigné, et M. Carlo Fleury, directeur général, à titre de représentant substitut au comité de gérance du lien de fibre optique,

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution n° 2018-04-287 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-639

Adoption du second projet de règlement n° 2517 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ainsi que d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de sa séance ordinaire du 15 août 2022, adoptait la résolution n° 2022-08-537 afin d'adopter le premier projet de règlement n° 2517,

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a été soumis à une assemblée de consultation publique tenue par ce conseil le 6 septembre 2022 à compter de 18 h 30,

CONSIDÉRANT le second projet de règlement n° 2517 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ainsi que d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Olivier Picard, que le second projet de règlement n° 2517 soit adopté tel que présenté et soit soumis à la procédure d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des secteurs concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-640

Autorisation de signature – amendement au contrat de cession en emphytéose du lot 3 621 841 – 12005, rue Industrielle – Charbone Hydrogène inc.

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 21 juillet 2021, autorisait la signature d'un contrat de cession en emphytéose entre la Ville de Sorel-Tracy et Charbone Hydrogène inc., pour céder en emphytéose à celle-ci, pour une période de 25 ans à compter de la signature du contrat, avec une option de renouvellement d'une durée supplémentaire de 10 ans, le lot 3 621 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certaines clauses dudit contrat afin, entre autres, de prolonger d'une année la durée initiale de l'emphytéose pour la porter à vingt-six (26) ans et de fixer la date de début du paiement du loyer au 1^{er} juin 2022,

CONSIDÉRANT que Charbone Hydrogène inc. porte désormais le nom Charbone Hydrogène Québec inc.,

CONSIDÉRANT le projet d'amendement au contrat de cession en emphytéose soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'amendement au contrat de cession en emphytéose entre la Ville de Sorel-Tracy et Charbone Hydrogène Québec inc. ainsi que tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux présentes,

QUE Charbone Hydrogène Québec inc. mandate le notaire de son choix pour rédiger l'amendement au contrat de cession en emphytéose et assume les honoraires professionnels, frais de publication et autres frais afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-641

Autorisation de signature - avenant n° 4 au bail relatif à l'occupation de la salle Jani-Ber à titre de clinique désignée d'évaluation – coronavirus (COVID-19) - Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le directeur général ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'avenant n° 4 au bail intervenu entre le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est et la Ville de Sorel-Tracy pour l'occupation de la salle Jani-Ber du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-642

Autorisation de signature - acte de permission - Hydro-Québec - aménagement et entretien d'un terrain de soccer et de football synthétique - lot 6 401 836 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy est à aménager un terrain synthétique sur le lot 6 401 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu,

CONSIDÉRANT qu'une partie de cet aménagement se situe dans l'emprise d'une ligne haute tension d'Hydro-Québec,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, il y a lieu pour la Ville et Hydro-Québec de signer une entente établissant les conditions d'utilisation de ladite emprise,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil autorise le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'acte de permission à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Sorel-Tracy relativement à l'aménagement et l'entretien d'un terrain de soccer et de football synthétique situé sur le lot 6 401 836 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-643

Autorisation de signature - protocole d'entente avec le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu pour autoriser des droits de passages sur des rues et des terrains municipaux - saison hivernale 2022-2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de Sorel-Tracy et le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu de signer un protocole d'entente afin de convenir des conditions d'utilisation de lieux municipaux par les membres du club pour la saison hivernale 2022-2023 et donner les autorisations de circuler nécessaires,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et le Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu consentant aux membres dudit club l'utilisation de différentes rues et emplacements municipaux afin qu'ils puissent y circuler, et ce, pour la période débutant le 1^{er} décembre 2022 et se terminant le 1^{er} avril 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-644

Autorisation - fermeture d'une partie de la rue du Roi - Cabaret des stars - soirée bénéfice - Opération Enfant Soleil

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil autorise la fermeture d'une partie de la rue du Roi, entre la

rue Augusta et la rue du Fort, le samedi 1^{er} octobre 2022, de 15 h à 19 h, dans le cadre de la soirée bénéfique « Cabaret des stars au profit d'Opération Enfant Soleil » qui se tiendra à l'Annexe du 29, rue du Roi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-645

Appui aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec

CONSIDÉRANT que l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique et à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises,

CONSIDÉRANT que le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production,

CONSIDÉRANT que les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021,

CONSIDÉRANT que les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays,

CONSIDÉRANT que la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022,

CONSIDÉRANT que cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada,

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et à toutes les Québécoises,

CONSIDÉRANT que les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année,

CONSIDÉRANT que pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs,

CONSIDÉRANT que l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore,

CONSIDÉRANT que le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec,

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique,

CONSIDÉRANT que le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022,

CONSIDÉRANT que le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique,

CONSIDÉRANT que les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE la Ville de Sorel-Tracy reconnaisse l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec,

QUE la Ville de Sorel-Tracy appuie les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) dans leurs représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce, dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-646

Appui - demande d'uniformisation des normes – interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides

CONSIDÉRANT la résolution RI-2022-05-1446 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville qui demande à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger,

CONSIDÉRANT le contenu de cette résolution qui soulève, entre autres, les difficultés rencontrées par les pompiers lors de manoeuvres de désincarcération impliquant des véhicules électriques et des véhicules hybrides,

CONSIDÉRANT que ces difficultés découlent du fait que les interrupteurs de courant sur ces véhicules sont situés à divers endroits et sont identifiés de diverses façons, selon les constructeurs, ce qui occasionne parfois des délais avant de pouvoir commencer la désincarcération,

CONSIDÉRANT que dans l'industrie de la construction automobile il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides,

CONSIDÉRANT qu'en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a pas été localisé et fermé,

CONSIDÉRANT que les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accélérer au cours des prochaines années,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil, en appui à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, demande à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger,

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au député fédéral de Bécancour-Nicolet-Sauvel, au député provincial de Richelieu, aux ministres des Transports et de la Sécurité publique des deux ordres de gouvernement, à la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'aux municipalités de la MRC afin de solliciter leur appui dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-09-647

Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2517 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ainsi que d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »

M. Olivier Picard dépose le projet de règlement n° 2517 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ainsi que d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, après qu'il eut été approuvé par les personnes habiles à voter des secteurs concernés.

2022-09-648

Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2519 « Concernant des modifications au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ainsi que d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »

Mme Dominique Ouellet dépose le projet de règlement n° 2519 « Concernant des modifications au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ainsi que d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2022-09-649

Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2520 « Concernant des modifications au Règlement de lotissement n° 2223 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ainsi que d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »

M. Benoît Guèvremont dépose le projet de règlement n° 2520 « Concernant des modifications au Règlement de lotissement n° 2223 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal ainsi que d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2022-09-650 Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2521 « Concernant des modifications au Règlement de construction n° 2224 dans le but de modifier les dispositions relatives aux sous-sols »

M. Jocelyn Mondou dépose le projet de règlement n° 2521 « Concernant des modifications au Règlement de construction n° 2224 dans le but de modifier les dispositions relatives aux sous-sols » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2022-09-651 Séance ordinaire du 3 octobre 2022

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Stéphane Béland, que la séance ordinaire du 3 octobre 2022 soit fixée à 19 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions Le président de l'assemblée procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

Période d'information aux citoyens Le président de l'assemblée invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA SÉANCE IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Martin Lajeunesse, maire suppléant